

# JEUDI 9 AVRIL 2015

## Journée interprofessionnelle de grève.

### Il y a urgence à augmenter nos salaires !

Le «pacte de responsabilité», la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, la loi libérale «Macron» aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs (ses).

Combattre et réduire le chômage, créer des emplois en changeant de politique économique, préserver et garantir le droit du travail et l'ensemble de notre protection sociale doivent constituer nos priorités sociales.

Depuis 2010 dans nos secteurs, les constats sont accablants.

#### **Dans les Groupes de Protection sociale :**

Depuis 2009, c'est la logique de l'individualisation des rémunérations qui règne. Il n'y a plus de hausse globale de la valeur du point. Depuis 2010, seuls les 2 plus bas niveaux de la classification ont été revalorisés pour rejoindre le SMIC !

Aucune augmentation pour 2014 et 2015 !

#### **Dans la mutualité :**

C'est la loi de la jungle, aucune harmonisation des salaires au niveau de la Branche !

Chaque Mutuelle fait comme bon lui semble. Tous les salariés de la catégorie employé et le premier niveau technicien sont au-dessous du SMIC !

#### **Pour les Missions Locales :**

La valeur du point est inchangée depuis le 1er janvier 2013.

Et depuis 2010, elle n'a augmentée que de 2,02 % !

#### **Dans la Sécurité Sociale :**

Depuis 2010, la valeur du point n'a pas été augmentée !

#### **Pour la Mutualité Sociale Agricole :**

Individualisation des salaires car plus de hausse globale de la valeur du point depuis 2010 !

La revalorisation moyenne sur 9 ans se réduit à 4 %.

#### **Régime Social des Indépendants**

Depuis 2009 la valeur du point est bloquée !

#### **Pôle Emploi :**

La rémunération est fondée sur une part fixe et une valeur du point. Si en 2010, une hausse de 0,4 % et de 0,6 % a été réalisée ainsi, qu'en 2014 de 0,4 % et de 0,5%, durant les années 2011, 2012 et 2013, il n'y a eu aucune hausse de cette valeur du point !

#### **Aide et maintien à Domicile :**

La valeur du point a été gelée depuis 2009 !

En 2014, 1 % de revalorisation et un rattrapage par rapport au SMIC. les salariés des 2 plus basses catégories sont restés respectivement 10 ans et 7 ans sous le Smic Horaire !

**L'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,79 %  
du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014.**

**L'augmentation de nos salaires est indispensable** pour relancer la croissance dont l'augmentation est liée à l'évolution de la consommation !

**Il faut rééquilibrer le partage des richesses :** La part des salaires dans la valeur ajoutée (c'est-à-dire les richesses créées) ne cesse de reculer. Chaque point de PIB qui passe chez les actionnaires plutôt que dans nos salaires, c'est à chaque fois 20 milliards d'euros.

**Augmenter nos salaires c'est accroître les ressources de notre protection sociale.**

## **SALAIRES EMPLOI PROTECTION SOCIALE**

### **Tous en grève et en manifestation**

### **le jeudi 9 avril 2015 !**